

## Occupation du Domaine Public Les Dunes de Flandre – Place de la Gare

**Nous**, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2213-6,

**Vu** le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

**Vu** la demande formulée par Monsieur Pascal HOUDOT du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre pour l'organisation d'un « Karaoké », Place de la Gare, le 12 juillet 2023 ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité tout en facilitant le déroulement de cette manifestation.

### ARRETONS

**Article 1 :** L'organisation des Dunes de Flandre est autorisée à occuper le parvis Place de la Gare en vue de la manifestation karaoké.

**Article 2 :** La présente autorisation est accordée le 12 juillet 2023.

**Article 3 :** Dans le cadre de cette occupation, l'organisation des Dunes de Flandre s'engage à ne pas troubler la tranquillité publique en cas de diffusion de musique, avec une baisse du niveau sonore à partir de 22h00.

**Article 4 :** L'organisateur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Ghyvelde,
- Monsieur Pascale HOUDOT, Les Dunes de Flandre,
- Monsieur Jean-Noël MARTEEL, Président de Zuydcoote Animations.

**Article 6 :** Certifié exécutoire après notification le 20 juin 2023

Fait à Zuydcoote, le 20 juin 2023

Le Maire

Florence VANHILLE